

l'agence, à Vienne. En 1963, l'*Atomic Energy of Canada Limited* a fait don d'une cellule Gamma de \$30,000, qui servira à la recherche dans les laboratoires de l'agence, à Vienne. Elle y a été installée en mai 1964. Le Canada, d'autre part, a consenti \$57,600 au Fonds général; ce versement, affecté au Programme d'assistance technique de l'agence, confère au Canada la quatrième place dans ce domaine, après les États-Unis, la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne.

Commission du droit international.—En vertu de l'article 13(1) de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale de l'ONU a notamment pour fonction de favoriser le développement progressif du droit international et de sa codification. Afin de contribuer à l'exécution de cette tâche, l'Assemblée générale créait une Commission du droit international au moyen d'une résolution en date du 21 novembre 1947. Elle comprend 25 membres élus à titre personnel. Leur mandat dure cinq années et, en général, ils représentent les principales formes de civilisation et les principaux régimes juridiques du monde. Le 28 novembre 1961, le sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures du Canada était élu membre de cette Commission. A l'heure actuelle, la Commission du droit international se compose de nationaux des 25 pays suivants: Afghanistan, Algérie, Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Dahomey, Équateur, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Inde, Irak, Israël, Italie, Japon, Nigéria, Pologne, République Arabe Unie, Union des républiques socialistes soviétiques, Uruguay et Yougoslavie.

Sous-section 3.—Le Canada et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*

Il y a eu deux sessions ministérielles en 1964, et toute l'année, se sont poursuivies à Paris, les réunions des représentants permanents du Conseil de l'Atlantique Nord.

C'est à La Haye que s'est tenue, du 12 au 14 mai, la session printanière annuelle, à laquelle assistaient les ministres des Affaires étrangères du Pacte atlantique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était à la tête de la délégation canadienne. Les ministres ont fait le point, comme tous les ans, sur la situation politique dans le cadre du Pacte atlantique et mis en relief le côté indispensable de ce dernier pour le maintien de la paix et de la sécurité et, partant, le progrès économique et social. Le Conseil de l'OTAN a réaffirmé que seul le respect du droit d'auto-détermination peut être le garant d'une solution juste et pacifique au problème de l'Allemagne. Il convient, en outre, de la nécessité de ne laisser échapper aucune occasion honorable susceptible de rapprocher l'échéance d'une libre réunification, conformément aux vœux du peuple allemand, et d'assurer par contrecoup une paix durable en Europe centrale.

Les ministres n'ont pas caché leur préoccupation au sujet de la situation qui régnait dans la région sud-est de l'OTAN par suite des troubles incessants dont Chypre est le théâtre. Ils ont réaffirmé le plein appui de leurs gouvernements pour les mesures décidées par l'Organisation des Nations Unies dans le dessein de restaurer l'ordre et la loi et pour les efforts du médiateur chargé par les Nations Unies de la recherche d'une solution acceptable pour tous.

Les ministres ont exprimé leur profond regret devant le départ imminent de M. Dirk U. Stikker, qui a manifesté l'intention de se retirer du secrétariat général de l'OTAN. Le Conseil a invité M. Manlio Brosio, ex-premier ministre adjoint et ministre de la Défense dans le gouvernement italien, et présentement ambassadeur d'Italie à Paris, à devenir secrétaire général, à compter du 1^{er} août 1964, pour succéder à M. Stikker. M. Brosio a informé le Conseil de l'OTAN qu'il acceptait cette invitation.

A la session ministérielle annuelle, tenue à Paris du 15 au 17 décembre, assistait une délégation canadienne dirigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale. Les ministres ont procédé à un tour d'horizon complet des relations entre l'Est et l'Ouest et pris note que l'évolution des derniers événements

* On trouvera dans l'*Annuaire* de 1954, pp. 115-119, le texte du Traité et un exposé de l'organisation du Conseil et de ses comités. L'*Annuaire* de 1960 relate brièvement les événements qui conduisirent à la création de l'OTAN et à son extension ultérieure à d'autres pays (p. 168).